



PRIMES ÉNERGIE 2013 POUR LES BATIMENTS DU SECTEUR RESIDENTIEL

Le Gouvernement bruxellois a approuvé le 8 novembre 2012 le régime de primes à l'énergie pour l'année 2013.

L'augmentation significative du montant de certaines primes apportée en juillet 2012 est préservée voire majorée et d'autres primes voient leurs montants considérablement augmentés. De plus, la recherche d'une plus grande simplification administrative s'accroît :

- la **prime B10 « passive/basse énergie »** est augmentée de **30 €/m²** en cas de rénovation
- la prime **B4** vitrage superisolant est majorée de **5 €/m²** ;
- la prime **C1b « rénovation totale de la chaufferie »** vise principalement les logements collectifs et offre un bonus de **20%** par rapport à la somme des primes individuelles C1, C3 (ou E6), E2 et E5 obtenues en cas de rénovation complète d'une chaufferie ;
- **des bonus sont ajoutés** :
 - + **10 €/m²** si l'épaisseur d'isolant de la toiture correspond à la norme passive ;
 - + **30 €/m²** en cas de triple vitrage ;
 - de + **100 € à + 200 €** pour les frigos A+++ ou sèche-linge A++ ;
- **plusieurs simplifications ont été apportées**, par exemple :
 - le bonus de 10%, si le bâtiment est situé en zone EDRLR, sera octroyé automatiquement en 2013.
 - les demandeurs bénéficiaires d'une intervention majorée ou du revenu d'intégration social, les clients protégés et les demandeurs du Prêt vert bruxellois sont automatiquement en catégorie faibles revenus.

CONDITIONS ADMINISTRATIVES

Assurez-vous de bien répondre à tous les critères administratifs imposés pour l'obtention des primes et de fournir tous les documents annexes demandés (voir le document « **PRIMES ÉNERGIE CONDITIONS GÉNÉRALES 2013** »).

Nous vous rappelons que vous disposez de **4 mois** pour introduire votre demande de prime à partir de la date mentionnée sur la facture de solde des travaux ou achats pour lesquels vous sollicitez une prime. En outre, les demandes de primes doivent être envoyées **au plus tard pour le 30 avril 2014**.

CONDITIONS TECHNIQUES

Assurez-vous de bien répondre à tous les critères techniques imposés pour l'obtention de la prime et de fournir tous les documents annexes demandés.

(voir le « **FORMULAIRE TECHNIQUE** » relatif à votre demande de prime)

PLUS D'INFO

Pour toute demande d'**information**, de **documentation**, ou question relative au **traitement** de votre demande de prime :

Bruxelles Environnement
02 775 75 75
info@environnement.irisnet.be
www.bruxellesenvironnement.be

Pour l'**introduction de formulaire** de demande de prime :

Primes Énergie
Bruxelles Environnement
Gulledelle, 100 - 1200 Bruxelles
ou
primes-premies@environnement.irisnet.be

PRIMES ÉNERGIE - 2013

Tableau synthétique des primes 2013 pour les bâtiments résidentiels

n°	neuf / reno	Objet	montant	plafond
A : Primes aux Études & Audits				
A1	R	Audit énergétique	400 € par logement individuel 3000€ par logement collectif	50% facture
A2	N&R	Etude de faisabilité - Étude de conception énergétique (étude de faisabilité non accessible aux logements individuels)	50 % des coûts éligibles de la facture	/
A5	N&R	Blower Door test	Logement individuel : 500 € / unité d'habitation Autre bâtiment : 1500 € par bâtiment + 0,6 €/m² au-delà de 1000 m²	/
B : Isolation et ventilation				
B10	N&R	Construction neuve passive (= besoin de chauffage/refroidissement ≤ 15 kWh/m ² .an)	<u>Par unité d'habitation et par unité de calcul phpp</u> Catégorie de base: 80 €/m² jusqu'à 100m² puis 40 €/m² entre 100m² et 150m² Revenus moyens : 100 €/m² jusqu'à 100 m² puis 50 €/m² entre 100m² et 150m² Faibles revenus : 120 €/m² jusqu'à 100 m² puis 60 €/m² entre 100m² et 150m²	Demande de promesse de prime optionnelle (non obligatoire) à introduire au plus tard 2 mois après la notification de la délivrance du Permis D'Urbanisme (PU) Max 200.000 € /demander au cours d'une période de 3 ans.
		Rénovation basse énergie (= besoin de chauffage ≤ 60 kWh/m ² .an)	Catégorie de base: 110 €/m² jusqu'à 100m² puis 70 €/m² entre 100m² et 150m² Revenus moyens: 130 €/m² jusqu'à 100 m² puis 80 €/m² entre 100m² et 150m² Faibles revenus: 150 €/m² jusqu'à 100 m² puis 90 €/m² entre 100m² et 150m²	
		Rénovation très basse énergie (= besoin de chauffage ≤ 30 kWh/m ² .an)	Catégorie de base: 140 €/m² jusqu'à 100m² puis 100 €/m² entre 100m² et 150m² Revenus moyens: 160 €/m² jusqu'à 100 m² puis 110 €/m² entre 100m² et 150m² Faibles revenus: 180 €/m² jusqu'à 100 m² puis 120 €/m² entre 100m² et 150m²	
		Rénovation passive (= besoin de chauffage/refroidissement ≤ 15 kWh/m ² .an)	Catégorie de base: 170 €/m² jusqu'à 100m² puis 130 €/m² entre 100m² et 150m² Revenus moyens: 190 €/m² jusqu'à 100 m² puis 140 €/m² entre 100m² et 150m² Faibles revenus: 210 €/m² jusqu'à 100 m² puis 150 €/m² entre 100m² et 150m²	
		<i>Bonus si matériau isolant naturel</i>	+ 10 €/m ² de surface isolée	
		<i>Bonus si nouveau châssis en bois NON labellisé FSC ou PEFC</i>	+ 5 /m ² de vitrage	
		<i>Bonus si nouveau châssis et protection solaire extérieur en bois labellisé FSC ou PEFC</i>	+ 50 /m ² de vitrage	
		<i>Bonus Blower Door Test</i>	500 € / unité d'habitation	
B1	R	Isolation du toit (R isolant ≥ 4,00 m².K/W)	Catégorie de base: 15€/m² de toiture isolée Revenus moyens : 20 €/m² de toiture isolée Faibles revenus : 25 €/m² de toiture isolée	/
		<i>Bonus si matériau isolant naturel</i>	+ 10 €/m ² de toiture isolée	
		<i>Bonus "vers le passif" (R ≥ 9,00m².K/W)</i>	+ 10 €/m ² de toiture isolée	
B2	R	Isolation des murs		/
		par l'intérieur (R isolant ≥ 2,00 m ² .K/W)	Catégorie de base: 20 €/m² de mur isolé Revenus moyens : 25 €/m² de mur isolé Faibles revenus : 30 €/m² de mur isolé	
		par l'extérieur (R isolant ≥ 3,50 m ² .K/W)	Catégorie de base: 80 €/m² de mur isolé Revenus moyens : 90 €/m² de mur isolé Faibles revenus : 100 €/m² de mur isolé	
		en coulisse (R isolant ≥ 1,00 m ² .K/W)	Catégorie de base: 8 €/m² de mur isolé Revenus moyens : 10 €/m² de mur isolé Faibles revenus : 12 €/m² de mur isolé	
		<i>Bonus si matériau isolant naturel</i>	+ 10 €/m ² de mur isolé	
B3	R	Isolation du sol (R isolant ≥ 2,00 m².K/W si dalle de sol ; R isolant ≥ 3,50 m².K/W si plafond de cave ou vide ventilé)	Catégorie de base: 20 €/m² de sol isolé Revenus moyens : 25 €/m² de sol isolé Faibles revenus : 30 €/m² de sol isolé	/
		<i>Bonus si matériau isolant naturel</i>	+ 10 €/m ² de plancher ou de sol isolé	

PRIMES ÉNERGIE - 2013

B4	R	Vitrage superisolant (U vitrage $\leq 1,1$ W/m ² K ou $\leq 1,2$ W/m ² K si châssis existant)	Catégorie de base: 45 €/m² de vitrage Revenus moyens : 50 €/m² de vitrage Faibles revenus : 55 €/m² de vitrage	/
		<i>Bonus si utilisation d'intercalaire thermiquement amélioré</i>	+ 15 €/m ² de vitrage	
		<i>Bonus si vitrage 0,6 W/m²K < Ug \leq 1,0 W/m²K ou 0,6 W/m²K < Ug \leq 1,1 W/m²K si châssis existant</i>	+ 15 €/m ² de vitrage	
		<i>Bonus si U vitrage \leq 0,6 W/m²K</i>	+ 30 €/m ² de vitrage	
		<i>Bonus si nouveau châssis bois NON labellisé FSC ou PEFC</i>	+ 5 /m ² de vitrage	
	<i>Bonus si nouveau châssis bois labellisé FSC ou PEFC</i>	+ 50 /m ² de vitrage		
B5	N&R	Toiture verte (toit isolé avec R $\geq 4,00$ m ² .K/W)	Catégorie de base: 20 €/m² Revenus moyens : 30 €/m² Faibles revenus : 40 €/m²	max 100 m ² de toiture
		<i>Bonus si toiture verte intensive</i>	+ 30 €/m ² de toiture verte intensive isolée	
B7	N&R	Protection solaire extérieure (g < 0.3)	Catégorie de base: 25 €/m² de surface vitrée équipée de pare-soleil Revenus moyens : 30 €/m² de surface vitrée équipée de pare-soleil Faibles revenus : 35 €/m² de surface vitrée équipée de pare-soleil	/
		<i>Bonus si bois labellisé FSC ou PEFC</i>	+ 50 €/m ² de pare-soleil en bois labellisé	
B8	R	Ventilation mécanique performante		
		Système centralisé avec récupération de chaleur et régulation (apport et extraction) (rendement $\geq 75\%$)	Catégorie de base: 2500 €/système Revenus moyens : 3000 €/système Faibles revenus : 3500 €/système	/
		Système centralisé à la demande et avec régulation (extraction uniquement)	Catégorie de base: 1250 €/système Revenus moyens : 1500 €/système Faibles revenus : 1750 €/système	
		Système individuel à la demande et avec régulation (extraction ou pulsion uniquement)	Catégorie de base: 50 €/système Revenus moyens : 100 €/système Faibles revenus : 150 €/système	
C - Chauffage performant				
C1	R	Chaudière, générateur d'air chaud et aérotherme à condensation à puissance modulante	Catégorie de base: 1200 € jusqu'à 40kW puis 10 €/kW supplémentaire Revenus moyens : 1400 € jusqu'à 40kW puis 10 €/kW supplémentaire Faibles revenus : 1600 € jusqu'à 40kW puis 10 €/kW supplémentaire	/
		<i>Bonus chaudière combinée</i>	+ montant de la prime C2	
		<i>Bonus régulation thermique</i>	+ montant de la prime C3 ou E6	
		<i>Bonus cogen</i>	+ montant de la prime E2	
		<i>Bonus circulateur à vitesse variable</i>	+ montant de la prime E5	
C1b	R	<i>Bonus "rénovation de la chaufferie" (uniquement pour parties /installations communes de logements collectifs)</i>	20% du montant total du cumul des primes C1, C3 (ou E6), E2 et E5	/
C2	R	Chauffe-eau instantané au gaz individuel	Catégorie de base: 125 €/installation Revenus moyens : 250 €/installation Faibles revenus : 500 €/installation	/
C3	R	Régulation thermique		/
		thermostat d'ambiance ou optimiseur	Catégorie de base: 25 €/thermostat Revenus moyens : 50 €/ thermostat Faibles revenus : 100 €/thermostat	
		vanne thermostatique	Catégorie de base: 10 €/vanne Revenus moyens : 20 €/vanne Faibles revenus : 30 €/vanne	
C4	N&R	Pompe à chaleur (non réversible)	Catégorie de base: 4250 €/habitation Revenus moyens : 4500 €/habitation Faibles revenus : 4750 €/habitation	50% facture
D - Energies renouvelables				
D1	N&R	Chauffe-eau solaire	Catégorie de base: 2500 € jusqu'à 4m ² (par unité d'habitation) + 200 €/m² au-delà de 4m ² Revenus moyens : 3000 € jusqu'à 4m ² (par unité d'habitation) + 200 €/m² au-delà de 4m ² Faibles revenus : 3500 € jusqu'à 4m ² (par unité d'habitation) + 200 €/m² au-delà de 4m ²	50 % facture
D2	N&R	Système photovoltaïque (si bâtiment neuf passif ou bâtiment rénové basse énergie)	Catégorie de base: 0.25€/Wc Revenus moyens : 0.5 €/Wc Faibles revenus : 1€/Wc	30% facture

PRIMES ÉNERGIE - 2013

E - Investissements énergétiquement performants				
E1	N&R	Réseau de chaleur	Catégorie de base: 25% de la facture Revenus moyens : 27.5 % de la facture Faibles revenus : 30% de la facture	
E2	N&R	Cogénération	Catégorie de base: 3500 € x racine carrée de la puissance électrique (kW) Revenus moyens : 4000 € x racine carrée de la puissance électrique (kW) Faibles revenus : 4500 € x racine carrée de la puissance électrique (kW)	30% facture si P élec ≤ 5 kWé
E4	R	Relighting et optimisation éclairage <i>(uniquement pour parties /installations communes de logements collectifs)</i>	Catégorie de base: 25% de la facture Revenus moyens : 27.5% de la facture Faibles revenus : 30% de la facture	
E5	R	Variateur de fréquence		/
		tous logements		
		Si Puissance électrique < 100 W	Catégorie de base: 50 €/installation Revenus moyens : 75 €/installation Faibles revenus : 100 €/ installation	
		logement collectif		
		Si 100 W ≤ Puissance électrique < 300 W	Catégorie de base: 150 €/installation Revenus moyens : 200 €/installation Faibles revenus : 250 €/installation	
		Si 300 W ≤ Puissance électrique < 500 W	Catégorie de base: 300 €/installation Revenus moyens : 350 €/installation Faibles revenus : 400 €/ installation	
		Si 500 W ≤ Puissance électrique < 1 000 W	Catégorie de base: 400 €/installation Revenus moyens : 450 €/installation Faibles revenus : 500 €/installation	
E6	N&R	Tout autre équipement ou système qui améliore l'efficacité énergétique d'un bâtiment <i>(uniquement pour parties /installations communes de logements collectifs)</i>	Catégorie de base: 25% de la facture Revenus moyens : 27.5% de la facture Faibles revenus : 30% de la facture	Demande de promesse de prime obligatoire
F : Électroménagers performants				
F	N&R	Réfrigérateur/congélateur A++ ou sèche-linge électrique A <i>(uniquement pour les ménages)</i>	Catégorie de base: 50 €/installation Revenus moyens : 100 €/installation Faibles revenus : 200 €/installation (+ bonus de 100 €/installation à pd 4 pers dans le ménage pour les faibles revenus)	50 % facture
		Bonus frigo A+++ ou sèche-linge électrique A++	Catégorie de base: 100 €/installation Revenus moyens : 150 €/installation Faibles revenus : 200 €/installation	